

PROJET D'UN POLE RESSOURCES HANDICAP/PARENTALITE POUR L'INCLUSION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

ORIENTATIONS GENERALES ET SCHEMA ORGANISATIONNEL

I. ORIENTATIONS GENERALES.

L'égal accès aux structures de droit commun pour tous les jeunes.

Le droit positif français par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances garantit l'égalité de traitement des personnes en situation de handicap sur le territoire français, l'accès aux droits fondamentaux reconnus pour tout citoyen.

Pour se faire, **DES ACTIONS** doivent être menées pour « *assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées.* »

Dans cette optique, la promotion de « l'accès égal à tout pour tous » peut et doit commencer dès le plus jeune âge. Les structures d'accueil du jeune enfant constituent l'un des premiers lieux de vie collectif pour tout enfant offrant à ceux-ci un temps de socialisation, de découverte des autres, d'épanouissement et de préparation progressive à la scolarité.

Toute famille doit pouvoir avoir la possibilité, si elle le souhaite d'y voir accueilli son enfant.

En parallèle, les accueils collectifs de mineurs, vecteurs d'éducation populaire pour les jeunes permettent par le loisir de se construire et se révéler au contact des autres et ce de façon ludique.

Le projet de constituer un pôle ressources handicap permet de **RESPECTER LES DROITS DE L'ENFANT** et notamment celui d'accéder à toute structure de droit commun et peut constituer une véritable opportunité pour ces structures.

L'accueil d'enfants différents renforce les valeurs souhaitant être véhiculées par les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les accueils collectifs de mineurs (ACM) : le vivre ensemble, le jouer ensemble, l'apprentissage et le respect de la tolérance. L'accueil de jeunes en situation de handicap permet donc à ces structures d'être inclusives, pédagogiques et/ou éducatives, missions globales qui leur sont initialement confiées.

Par ce respect des droits de l'enfant à travers un tel projet, la prévention est menée afin d'éviter les phénomènes d'exclusion et d'isolement social induit par la présence et la difficulté du handicap au sein des familles.

La création d'un réseau efficace entre acteurs de l'enfance, de la jeunesse et du handicap.

Le projet tend à **CREER DU LIEN** entre les différents acteurs (associatifs et institutionnels) agissant autour de la petite enfance, de la jeunesse et du handicap. La conviction que la complémentarité, le partage d'expériences, de compétences entre les acteurs du secteur spécialisé et ceux du milieu dit ordinaire sont indispensables pour l'inclusion et le bien-être des jeunes.

Le cloisonnement historique de ces deux secteurs, s'il est surmonté peut permettre d'apporter un parcours de vie plus global du jeune et de sa famille, la notion de parcours de vie, sans rupture, étant un objectif phare de la loi du 11 février 2005 à propos de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

Le souhait exprimé est de travailler ensemble pour **une TRANSVERSALITE des interventions**, des compétences autour de l'enfant.

Le dispositif souhaite les mettre en relation afin de créer un grand réseau de ressources et d'appui unique sur le département. L'implication de tous les acteurs dans cet objectif et une dynamique commune permettra d'aller vers un **ACCUEIL REUSSI** en structures petite enfance et de loisirs. La place du partenariat élargi dans un projet tel que celui-ci est considérable, chacun œuvrant pour un objectif convergent : l'accueil et le développement du jeune.

L'instauration et la pérennité de ce réseau ne pourra s'effectuer sans la participation et l'implication pleine et entière des familles. Celles-ci seront donc au cœur du projet d'accueil de leur enfant et en resteront les principaux acteurs, de concert avec les structures spécialisées, les structures de droit commun, sous la **COORDINATION** du pôle ressources handicap.

- C'est un travail de coordination des différentes initiatives et compétences demeurant incontournable et qui souhaite être mené.

A l'heure où les délais concernant l'accessibilité sont repoussés, où la décennie de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap a été célébrée, **si les acteurs présents sur un territoire se fédèrent**, ils peuvent contribuer à une accessibilité concrète en préparant et en mettant en place ensemble l'accueil des jeunes en situation de handicap.

C'est cette dynamique d'inclusion, avec les acteurs d'un département qui s'adaptent aux personnes qui le compose que ce projet veut impulser.

Etre un dispositif ressources et relai de l'existant.

Convaincus qu'avec un soutien aux structures de droit commun, l'objectif d'inclusion des enfants en situation de handicap tendra vers la réussite, il apparaît être une des missions d'un pôle handicap départemental de **PROPOSER DES OUTILS** diversifiés prévus à cette fin.

Très nombreuses sont les initiatives existantes autour du handicap sur le territoire. Néanmoins elles ne sont pas toutes clairement affichées et connues. Il est donc nécessaire de fédérer ces initiatives et de les faire connaître entre elles d'une part et auprès du public d'autre part.

- L'une des missions de ce pôle sera donc, après recensement de **RELAYER L'INFORMATION** et de faire connaître l'offre du territoire (département intégral) via différents canaux de communication.

La place de la sensibilisation

Les structures de droit commun sont parfois, même souvent, démunies face au handicap : méconnaissance, peurs, craintes de mal faire, sentiment d'impuissance gouvernent les personnels. L'idée que l'accompagnement du handicap est réservé aux structures médicosociales spécialisées renforce ce sentiment. Un besoin de démystification de la thématique se fait sentir sur le territoire. La sensibilisation de ces structures permettra de lever les freins autour de l'accueil de jeunes à besoins spécifiques.

Le projet ne s'oriente pas vers de la formation, pensant qu'il n'est pas utile et contre sa visée partenariale de vouloir former voire transformer les personnels du milieu ordinaire de la petite enfance et de la jeunesse en experts du handicap.

Cependant, aborder la question du handicap, créer un espace de rencontres, d'échanges et de partage d'expériences entre structures, apporter des pistes pour réfléchir à un accueil serein de tout enfant, travailler ensemble sur les besoins existants et les possibilités de mise en œuvre sur le territoire entrent dans le cadre d'une sensibilisation nécessaire.

La sensibilisation, mission phare du projet permettra de faire **PRENDRE CONSCIENCE** aux structures ainsi qu'à leur personnel de l'enjeu de l'inclusion de tous les enfants ainsi que de la pleine capacité de ces dernières à la réaliser.

Elle permettra de **CREER DE NOUVEAUX ECHANGES** entre les structures de droit commun et les structures dites spécialisées.

Elle se devra d'être **ADAPTEE AU PUBLIC** qu'elle vise : aux directeurs de structures petite enfance, aux animateurs, organisateurs ou directeurs d'accueils collectifs de mineurs mais aussi au grand public (familles non concernées directement par le handicap, élus des communes...).

La réussite de l'inclusion passe par l'implication et la sensibilisation de tout-un-chacun.

II. SCHEMA ORGANISATIONNEL

Les financeurs actuels

Ce projet est subventionné par :

- la Caisse d'allocations familiale du Pas-De-Calais suite à la réponse à l'appel à projet CNAF fond public et territoire.
- La Fondation MACIF
- La Mutualité Sociale Agricole (*sous réserve de l'ouverture d'une micro-crèche inclusive à Divion*)

Le comité de pilotage

Cette instance a pour but de déterminer les orientations stratégiques du pôle ressources. Elle examine les propositions élaborées par différentes commissions techniques pour ainsi les valider ou les réfuter.

A ce stade du projet le comité de pilotage est composé :

D'institutions :

- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Mutualité sociale agricole NPDC (MSA)
- Conseil Départemental (CD)
- Maison départementale de la personne handicapée (MDPH)
- Agence régionale de santé (ARS)

D'associations spécialisées :

- Association des paralysés de France (APF)
- Union départementale des associations de parents d'enfants inadaptés (UDAPEI)
- Centre ressources autisme (CRA)
- La Vie Active
- Les pupilles de l'enseignement de public (PEP62)

Autres :

- Association Familles Rurales 62
- Mutualité Générale de l'Education Nationale (MGEN)
- Union départementale des associations familiales (UDAF)

Remarque : La composition du comité de pilotage est susceptible d'évolution afin qu'y figurent toutes les représentations (organismes d'ACM...)

Commissions techniques.

Les commissions techniques sont des groupes de travail avec des thématiques précises permettant de faire avancer ensemble l'opérationnalité du projet. Les commissions formulent des propositions au comité de pilotage.

A ce jour, deux commissions sont mises en place :

- La Commission Gouvernance : chargée de travailler à la structuration et à la consolidation du projet en travaillant sur les orientations à proposer au comité de pilotage et les modalités de la gouvernance du projet.
- La Commission Communication : chargée de travailler ensemble à l'élaboration de la stratégie de communication, de ses supports (plaquettes informatives, site internet, logo...)

Remarque : D'autres commissions techniques sont susceptibles d'être créées, celles-ci se font en fonction du besoin constaté et des points à travailler sur le projet.

Réseau ressources.

Le réseau ressources est constitué de tous les partenaires du projet qui constituent un soutien dans sa concrétisation. Il est composé de structures médico-sociales (CAMSP – CMPP – SESSAD), d'associations diverses touchant à la thématique du handicap (Association TREFLE, TERR'ACCESS, CRA, APF, UDAPEI, PEP62, La Vie Active...), d'associations menant un dispositif similaire à ce que nous développons (Une souris verte, Relais Loisirs Handicap 30)... Ce réseau a vocation à s'étoffer au fil du développement du projet.

Ce réseau pourra :

- venir en appui de problématiques concrètes lors de certains accueils d'enfants en situation de handicap
- apporter une sensibilisation à une équipe se préparant à accueillir un enfant à besoins spécifiques
- apporter son expertise, son soutien et ses conseils précis aux structures de droit commun (EAJE- ACM)

ILS COMPOSENT NOTRE RESEAU RESSOURCES ACTUELLEMENT...

L'Association des Paralysés de France (APF)

Reconnue d'utilité publique, cette association est un mouvement associatif national. Sa principale mission réside dans la défense et la représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille

L'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Quelques missions :

- **SENSIBILISER** l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap.
- **DEVELOPPER** l'emploi des personnes en situation de handicap.
- **APPORTER** des services sociaux et/ou de soins à domicile.
- **ASSURER** des prestations de rééducation fonctionnelle à des enfants.
- **PROPOSER** des solutions d'hébergement médicalisé ou non aux adultes.
- **ACCOMPAGNER** des enfants et des jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle.
- **ORGANISER** des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs.
- **MENER** des actions de formation professionnelle.
- **APPORTER** un soutien juridique spécialisé.
- **INFORMER** les personnes et leur famille.

L'Union Départementale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (UDAPEI)

L'UDAPEI a pour but d'unir et de promouvoir les associations Papillons Blancs du Pas de Calais. Son objectif est d'assurer la défense des droits et des intérêts moraux des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles. Elle est rattachée à l'Union nationale des associations de parents d'Enfants inadaptés (UNAPEI), fédération d'associations et mouvement reconnu d'utilité publique.

Quelques missions :

- **UNIR ET PROMOUVOIR** les Associations de Parents et de personnes en situation de handicap mental.
- **POURSUIVRE** l'étude et la défense des intérêts moraux et matériels des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles.
- **REPRESENTER** des personnes en situation de handicap mental et de leur famille, au sein d'instances de travail et de décision en vue de favoriser le plein épanouissement de ces personnes et leur insertion.
- **INFORMER**, assister, conseiller les familles.
- **FAVORISER** le développement des relations inter associatives
- **ENGAGER** un travail permanent sur l'évaluation, la qualité de l'accompagnement et la bienveillance des personnes accueillies.

La Vie Active

Association qui revêtait initialement des missions d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge des personnes ayant une déficience intellectuelle. Peu à peu son public d'intervention a été élargi aux personnes en difficultés sociales ainsi qu'aux personnes âgées. La Vie active est une « *association humaniste qui vise à apporter le bien-être aux personnes accueillies ou accompagnées par ses établissements et services* »

Quelques missions :

- **ACCOMPAGNER** à l'intégration professionnelle.
- **PROPOSER** des structures d'hébergement, des services d'accompagnement social, des établissements thérapeutiques et occupationnels, services ambulatoires.
- **ACCUEILLIR**, aider et écouter des personnes en difficulté sociale.
- **ACCOMPAGNER** des personnes âgées.

Les Pupilles de l'Enseignement Public 62 (PEP62)

Les PEP62 représentent un mouvement solidaire pour aider tout enfant à « *trouver sa place à l'école, réussir ses apprentissages scolaires et développer au mieux ses capacités* ».

Quelques missions :

- **DEVELOPPER** l'éducation pour tous. - **COMBATTRE** les inégalités.
- **FAVORISER** l'accès à la citoyenneté.
- **ACCOMPAGNER** à domicile.
- **ORGANISER** des séjours collectifs pour les jeunes.
- **GERER** des structures médico-sociales.
- **AIDER** à la scolarisation des enfants malades.
- **ACCOMPAGNER** des enfants en situation de handicap.

Le Centre Ressources Autisme (CRA)

Il met en œuvre des actions de diagnostic précoce, de recherche, d'aide, de soutien, d'information, de formation, de conseil et d'expertise auprès des familles et des professionnels médico-sociaux et de santé autour de la thématique de l'autisme

Quelques missions:

- **INFORMER**, conseiller et orienter les personnes TED et à leurs familles.
- **APPUYER** la réalisation de diagnostics et d'évaluations aux enfants et adultes.
- **FORMER** les professionnels.
- **PROPOSER** un centre de documentation.
- **PARTICIPER** à des travaux d'études et de recherche et à l'animation d'un réseau régional dans le domaine de l'autisme et des TED.
-

Association TREFLE

L'association a pour but de « favoriser les relations entre entendants et sourds à travers diverses actions, tout en améliorant l'accessibilité ». Pour cela, l'association propose plusieurs outils :

- des cours de Langue des Signes Française (LSF).
- Atelier Bébé-Signes

- Atelier Enfants
- Atelier Français écrit
- Atelier Théâtre...

L'une de ses missions est également de **DONNER** accès à la culture pour les personnes sourdes, en menant des projets ou en informant sur les actions de ses partenaires.

TERR'ACCESS

L'association travaille sur les questions d'accessibilité, d'éducation spécialisée et d'action sociale sur le territoire de l'Arrageois. A travers plusieurs actions et projets en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'association TERR'ACCESS remplit plusieurs missions :

SENSIBILISER au handicap, à la différence et à la richesse de la diversité.

ACCOMPAGNER leurs projets, ceux des partenaires et les politiques publiques de solidarité.

REFLECHIR en partenariat avec les chercheurs, en contribuant aux colloques et en lançant ses propres études.

Le Relais loisirs handicap 30 (RLH30)

Association qui a vocation à **REUNIR** les professionnels gardois du handicap et de l'enfance pour : « *permettre aux familles l'accueil et l'intégration de leurs enfants au sein d'une structure de loisirs non spécialisée* ».

Favorisant le travail en réseau, cela permet de **MUTUALISER** les compétences de chacun : professionnels du handicap, familles et professionnels de l'animation, plaçant chacun à son niveau de responsabilité.

Cette association réalise depuis une dizaine d'années ce que le Pas-de-Calais souhaite mettre en place sur son territoire à travers ce pôle ressources. Le RLH30 accompagne donc le pôle dans la structuration de sa démarche.

Une Souris Verte

Association née de la volonté de parents d'enfant en situation de handicap de créer des structures d'accueil pour leurs enfants au milieu d'autres. Cette association gère désormais des structures d'accueil du jeune enfant avec un tiers de places réservées aux enfants en situation de handicap.

Sa mission est également de **SENSIBILISER** le public, **FORMER** les professionnels et **ACCOMPAGNER** les familles.

Une Souris Verte est intervenue sur notre département en 2015 pour lancer des actions de sensibilisation à destination des directeurs d'établissements d'accueil du jeune enfant.